



LE POINT SUR LA SITUATION VAUTOUR FAUVE – BÉTAIL DOMESTIQUE : le point à la mi novembre 2007

L'évolution des plaintes sur sinistres de vautours fauves sur bétail domestique :

Une augmentation importante des plaintes en 2007

- 1993 premières plaintes
- 2005 22
- 2006 41
- 2007 120 (à ce jour).

Depuis 2005, une grande majorité de plaintes provient du pays Basque, zone en dehors du parc national. Depuis 2001, 211 plaintes sur 241 ont eu lieu en 64, le reste en 65.

Depuis 2005, une forte augmentation de plaintes à proximité des fermes ou dans les estives intermédiaires (la très grande majorité en 2007). Avant la majorité des cas était situé en estive de montagne.

Beaucoup de plaintes au printemps et dans une moindre mesure durant l'été. Si de 1993 à 2004, les plaintes se produisaient surtout durant l'été et le début de l'automne, depuis 2007 on ne note un étalement sur toute l'année, avec un pic principal au printemps et un pic secondaire en été –début d'automne.

Depuis juillet 2007 une expertise vétérinaire accompagne les constats réalisés par les agents de l'Etat

Mise en place d'un dispositif d'expertise vétérinaire pris en charge par l'Etat piloté par le PNP, en collaboration avec les GTV 64 65 et l'ONCFS, a.

Objectif : mieux comprendre les situations ayant donné lieu à des dégâts sur du bétail domestique imputé à des vautours fauves et essayer d'évaluer la responsabilité des VF.

20 expertises réalisées

Premiers bilans des expertises vétérinaires :

- **les bovins en vêlage représentent les 2/3 des dommages.** Les vautours viennent pour consommer le placenta à la vache, ce qui peut avoir des conséquences. Dans le cas où la mère a connu un renversement de matrice, voire expulse un veau mort, les vautours peuvent venir consommer l'animal avant sa mort réelle et/ou occasionner des blessures graves. La responsabilité directe ou indirecte des vautours reste difficile à identifier même s'il est reconnu que ceux-ci peuvent avoir parfois au moins un rôle indirect dans la mort de ces animaux.

- **Apport intéressant des expertises sur les bovins hors vêlage** : plus de $\frac{3}{4}$ de ces cas correspondent à des animaux morts suite à une pathologie fulgurante (foudre, entérotoxémie, intoxication suite à chaux épandue sur herbe, ...) alors qu'il était à priori en pleine forme. Ces animaux consommés par les vautours n'avaient aucune chance de s'en tirer.
- **Pas assez de matière sur les ovins**. La moitié des cas concerne des animaux malades ou en situation de faiblesse ; il est impossible de conclure pour l'autre moitié. Les bêtes meurent et sont consommées rapidement et il est très dur de faire des diagnostics vétérinaires permettant de comprendre ce qui s'est passé. Si on peut suspecter des attaques dans certains cas, d'autres situations sont totalement anormales et incompréhensibles.
- **Poursuite des expertises en 2008** en ciblant certaines situations difficiles à comprendre (ovins et veau).

Globalement le nombre de bêtes pour lesquelles l'intervention du Vautour fauve est soit un facteur déterminant soit un facteur aggravant est faible à l'échelle des deux départements : moins de 30 cas en 2007 sur un total de 120.